



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le texte juridique que l'OIFQ soumet à ses membres en vue de le présenter à l'Office des professions du Québec précise que les technologues spécialisés dans les écosystèmes et la forêt travailleraient sous la responsabilité des ingénieurs par voie de délégation.

L'Ordre des ingénieurs forestiers est prêt à ouvrir ses rangs, mais pose ses conditions

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) se propose d'ouvrir ses rangs aux biologistes qui travaillent en forêt, mais en réservant aux seuls ingénieurs forestiers l'essentiel des champs d'intervention sur les écosystèmes, voire sur la faune.

C'est ce qui ressort du Projet de modification au champ de pratique des ingénieurs forestiers que l'Ordre soumet à la consultation de ses membres, mais pas des biologistes qu'il veut «intégrer».

Cette proposition, élaborée sans consultation avec l'Association des biologistes du Québec (ABQ) confirme au Devoir son président, Pierre-Yves Robidoux, a déclenché une levée de boucliers dans les rangs de cette association sans cesse déboutée dans son désir de devenir un ordre professionnel autonome.

Selon le document de consultation de l'OIFQ obtenu par *Le Devoir*, l'OIFQ accepterait de changer son nom pour celui de «l'Ordre des professionnels forestiers ou, par exemple, ingénieurs forestiers, biologistes forestiers, écologistes forestiers et autres professionnels du milieu forestier seraient réunis avec tous les devoirs, obligations et privilèges associés au système professionnel et où chaque

professionnel conserverait son titre par la délivrance de catégories de permis et de partage d'actes à l'intérieur du champ de pratique».

Mais le texte juridique que l'OIFQ soumet à ses membres en vue de le présenter sous peu à l'Office des professions du Québec (OPQ) est moins généreux. On y précise d'une part que les technologues spécialisés dans les écosystèmes et la forêt travailleraient sous la responsabilité des ingénieurs par voie de délégation. Et on y précise surtout que les activités «réservées à l'ingénieur forestier» engloberaient plusieurs volets du travail pratiquement partagé par les biologistes et les ingénieurs forestiers, comme la conception et la planification des «activités de protection et de conservation du milieu forestier» ainsi que l'évaluation des «conséquences de toute activité ou de tout événement sur le milieu forestier» en plus d'englober toutes les activités d'aménagement, ce qui comprend l'aménagement de la faune.

Pour Gérard Massé, ancien directeur régional de la faune en Montérégie, si ce projet vise à «soumettre les actes posés par les biologistes au contrôle des ingénieurs forestiers, il s'ensuivrait une gestion plus monolithique de la forêt et la société y perdrait à long terme».

Pierre-Yves Robidoux, le président de l'ABQ,

dit constater une vague d'opposition au projet des forestiers, «mais nous sommes ouverts à en débattre même si cela risque d'être difficile».

Christian Messier, un ingénieur forestier qui enseigne la biologie végétale et qui dirige le Centre d'études de la forêt (interuniversitaire), juge que «l'ouverture de l'OIFQ paraît intéressante si elle confère aux biologistes un statut d'égalité au plan professionnel. Mais je constate que les biologistes d'expérience qui ont examiné les textes juridiques affichent d'importantes réserves. Quand je vois ce qu'on veut réserver en exclusivité aux ingénieurs forestiers [au détriment des] professionnels de la forêt, j'ai tendance à partager leurs réticences et à juger cela inacceptable.»

Gilles Lamontagne gèrera la grande faune au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Il fait un parallèle entre l'intégration des services fauniques au secteur forêt du ministère, qui «ressemble plus à de la subordination», et ce projet de l'OIFQ «qui anéantirait littéralement un bon nombre de biologistes en les assujettissant aux ingénieurs, tout en laissant les autres, éventuellement moins nombreux, sans protection, ce qui repousserait encore plus loin la nécessité d'un ordre professionnel».

Le Devoir